



Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques Prairies et Parcours Edition 2023

Modalités d'application du règlement national pour le territoire de : « Label Rouge Bœuf Fermier Aubrac- Crêtes de l'Aubrac »

.....

Le règlement local précise certaines dispositions du règlement national, disponible sur le site <https://www.concours-general-agricole.fr/>

Il doit être diffusé aux agriculteurs et partenaires avec le règlement national.

Les dispositions du règlement national prévalent et restent applicables en totalité.

*** Organisateur local du concours des Pratiques Agro-écologiques Prairies et Parcours (cf. règlement national)**

L'organisateur est :

Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac
Place d'Aubrac 12470 AUBRAC
Référent pour le concours : Bertrand GOGUILLON
(bertrand.goguillon@parc-naturel-aubrac.fr; 05 65 48 95 39)

Si co-organisateur, nom de la structure et contact

Association Bœuf Fermier Aubrac
Carrefour de l'Agriculture - 12026 RODEZ cedex
Référent pour le concours : Animatrices de l'association
(contact@boeuffermieraubrac.fr; 05 65 73 78 39)

Association COPAGE
25, avenue Foch 48000 MENDE
Référent pour le concours : Anne COLIN
(anne.colin@lozere.chambagri.fr; 04 66 65 64 57)

Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac
Service Natura 2000, Maison Charrier 48260 NASBINALS
Référent pour le concours : Romain MONLONG
(comcomaubraclozere@live.fr; 07 87 60 49 31)

Partenaires financiers locaux : aucun

*** Définition du territoire**

Le territoire est délimité aux communes qui longent les crêtes de l'Aubrac, et concerne les estives qui se trouvent à plus de 1000 m d'altitude.

Il est compris dans la région, les départements suivants :

- Occitanie / Pyrénées – Méditerranée: Aveyron et Lozère
- Auvergne-Rhône-Alpes : Cantal

Le territoire fait l'objet des démarches territoriales suivantes : Parc naturel régional de l'Aubrac, sites Natura 2000 : Plateau de l'Aubrac (48), Plateau central de l'Aubrac aveyronnais (12), Aubrac (15).

Il couvre les communes suivantes :

Aveyron : Argence en Aubrac ; Laguiole ; Curières ; Condom d'Aubrac ; St-Chély d'Aubrac ; Prades d'Aubrac ; St-Geniez d'Olt

Cantal : Sainte-Urcize

Lozère : Recoules d'Aubrac ; Nasbinals ; Les Salces ; Trelans

Commune la plus centrale du territoire :

* Définition des catégories:

Les catégories et éventuellement les sections ouvertes au concours sur le territoire sont les suivantes : (cochez ou supprimez)

catégories	sections	sections
<input type="checkbox"/> Fauche prioritaire (et secondairement pâturage)	<input type="checkbox"/> plaine et piémont	<input checked="" type="checkbox"/> sec
<input type="checkbox"/> Pâturage prioritaire (et secondairement fauche)	<input checked="" type="checkbox"/> montagne	<input checked="" type="checkbox"/> moyen
<input checked="" type="checkbox"/> Pâturage exclusif	<input type="checkbox"/> haute montagne	<input checked="" type="checkbox"/> humide
<input type="checkbox"/> Fauche exclusive		

* Conditions relatives aux candidats et engagement

Le concours est ouvert aux personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole dont le siège est situé sur le territoire français, possédant un atelier d'élevage d'un minimum de 5 UGB, adhérent à l'association Bœuf Fermier Aubrac et dont les parcelles inscrites au concours sont situées *dans le territoire Bœuf Fermier Aubrac - Crêtes de l'Aubrac* dans le périmètre des communes mentionnées ci-dessus et à une latitude supérieure à 1000 m d'altitude. Voir carte en annexe

* Modalités d'inscription des candidats

La période ouverte pour l'inscription des éleveurs (entre le 1er mars et le 1er septembre 2022) est : du 27 avril au 27 mai 2022.

Les candidats qui souhaitent concourir doivent s'inscrire dans le logiciel accessible via <https://prairies.concours-general-agricole.fr/agri> ou se faire inscrire par l'organisateur entre le 27 avril et avant le 28 mai 2022.

La participation au concours est gratuite. Les candidats reçoivent en retour une lettre d'admission au concours.

Les candidats ne peuvent inscrire qu'une parcelle par section ouverte. Cette parcelle doit être représentative des pratiques agro-écologiques mises en œuvre et contribuer de façon effective au système herbager de l'exploitation.

*Composition du jury local:

Les membres des jurys ne peuvent être des éleveurs inscrits au concours. Les fonctions de membres du jury sont bénévoles mais ils peuvent être indemnisés par les organisateurs locaux, de certains frais liés à leur participation (le préciser dans ce cas dans le règlement local et en informer le secrétariat du comité national d'organisation).

Le jury est présidé dans la mesure du possible par un spécialiste de l'élevage (éleveur, expert dans le domaine de l'élevage).

Le jury peut également inviter des observateurs à participer aux visites sur le terrain (statut d'observateur sans participation à la notation).

Un même jury peut être mobilisé sur plusieurs territoires engagés dans le concours.

Composition du jury 2022 :

Expertise	Nom	Structure
Agronomie, fourrage	FORESTIER Claire	Chambre d'Agriculture de Lozère
Écologie, botanique	QUIOT Michel	Enseignant retraité
Apiculture, faune sauvage	ALRIC Gérard	Enseignant retraité
Président	GINISTY Michel	Bœuf Fermier Aubrac
Observateurs	Bertrand GOGUILLON	PNR Aubrac
	Romain MONLONG	ComCom HTA – Natura 2000
	Anne COLIN	COPAGE 48

* Période ou dates de passage du jury

La période de visite des parcelles se situera du 1er au 10 juin 2022.

Le jury local visite la parcelle en présence de l'éleveur engagé ou d'un de ses représentants. En cas d'absence, sa parcelle ne peut être visitée. Une possibilité de report de visite peut être sollicitée auprès de l'organisateur local en cas d'imprévu particulier, sous réserve de la disponibilité du jury.

* Modalité de jugement

Le jugement reprendra l'ensemble des critères indiqués dans les fiches nationales de notation faisant état de l'équilibre agro-écologique et de la représentativité de la parcelle par rapport à la gestion d'ensemble de l'exploitation.

* Délibération et récompenses du concours des Pratiques Agro écologiques « Prairies et Parcours » du territoire

Le jury local délibère et désigne, dans chaque catégorie un candidat pour participer à la finale nationale. L'éleveur désigné dans chaque catégorie pour participer à la finale nationale est celui dont la parcelle représentative du mode de gestion appliqué à son exploitation présente le meilleur équilibre agri-écologique. Le jury proclame et communique publiquement les résultats obtenus aux éleveurs.

La remise des prix aura lieu en septembre-octobre 2022 à Nasbinals à l'occasion de l'ouverture du Salon Phot'Aubrac

Les résultats sont publiés sur le site du concours et sur les sites internet des co-organisateurs.

* Sélection, jury et remise des prix nationale

Les organisateurs locaux font parvenir les fiches de notation des candidats sélectionnés pour la finale nationale au secrétariat du Comité d'Orientat ion avant le 15 octobre 2022.

Le jury national et la remise des prix national ont lieu à l'occasion du Salon International de l'Agriculture en février-mars 2023.

*** Valorisation du concours par les lauréats**

Les agriculteurs lauréats dans chaque territoire et au niveau national peuvent faire valoir la distinction qui leur a été accordée dans leur exploitation, à proximité des parcelles lauréates ou sur les points de vente de leurs produits. L'intitulé exact du prix obtenu doit dans ce cas être mentionné.

Le fait d'avoir remporté un prix ne peut pas être apposé sur les produits commercialisés par les agriculteurs.

Fait à Aubrac le 21 février 2022

Signature de l'organisateur du concours local



Parc naturel régional de l'Aubrac
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC
Tél : 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 86
SIRET : 200 048 692 000 12

Bernard BASTIDE,
Président du Syndicat mixte
d'aménagement et de gestion
du PNR de l'Aubrac

Visa du Commissaire Général
du Concours général agricole

Olivier ALLEMAN

Annexe : Carte du territoire ouvert au concours

